

La Semaine Religieuse

DE MONTREAL

Sommaire

I Offices, annonces et titulaires. — II Mission de l'Avent dimanche à la cathédrale, Monseigneur et les missionnaires. — III Mgr Bourget. — IV Arbitrage épiscopal. — V Nominations ecclésiastiques. — VI Lois de persécution en France. — VII Véture et profession. — VIII Le Frère convers Leriche, de la société des oblats de Marie. — IX Aux prières. — X Ordination. — XI Apostolat de la prière ou ligue du Sacré-Cœur. — XII Ordo des fidèles. — XIII Ordo. — XIV Fête patronale de l'Université Laval. — XV Retraite.

OFFICES EXTRAORDINAIRES

Cathédrale. — *Dimanche, le 3.* — A 8 heures, confirmation suivie de la messe. A la grand'messe, ouverture des quarante-heures, procession et litanies des saints ; à 3.15 heures, vêpres ; à 8 heures, prière et amende honorable.

Lundi, le 4. — A 9.30 heures, grand'messe ; à 3.15 heures, vêpres ; à 8 heures, prière et amende honorable.

Mardi le 5. — A 9.30 heures, grand'messe, litanies des saints, procession et clôture des quarante-heures.

Lundi et mardi, le 4 et le 5. — Les messes basses se succéderont sans interruption depuis 5.30 jusqu'à 9 heures.

ANNONCES DE LA PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE DE MONTRÉAL

Dimanche, le 3 décembre

On annonce les fêtes de saint François-Xavier et de l'Immaculée-Conception, ainsi que le jeûne de l'Avent.

J. S.

TITULAIRES DE LA PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE DE MONTRÉAL

Dimanche, le 17 décembre

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — Solennité des titulaires de Saint-Constant, de Sainte-Lucie, de Saint-Eusèbe et de Saint-Thomas.

DIOCÈSE DE SAINT-HYACINTHE. — Solennité du titulaire de Saint-Damase et, par anticipation, de Sainte-Victoire.

DIOCÈSE DE SHERBROOKE. — Solennité du titulaire de Sainte-Lucie (Disraëli).

DIOCÈSE DE VALLEYFIELD. — Solennité du titulaire de Saint-Lazare.

J. S.

MISSION DE L'AVENT
DIMANCHE A LA CATHEDRALE
 —
MONSEIGNEUR ET LES MISSIONNAIRES
 —



A mission générale de l'Avent, dont Mgr l'archevêque a souvent entretenu ses prêtres et qu'il annonçait aux fidèles dans sa dernière lettre pastorale, a commencé dimanche soir dans toutes les églises de la ville. Mais, en réalité, elle avait débuté à la cathédrale, l'avant-midi du même jour, dans une cérémonie solennelle et touchante, que personne parmi les assistants n'oubliera jamais.

Dès avant la grand'messe, le temple était rempli d'une foule compacte qui débordait dans les bas-côtés et jusque dans les chapelles.

A l'aspect de ce cortège de missionnaires qui défilent lents et recueillis, prennent place dans les stalles du chœur ou sur les prie-Dieu rangés en hémicycle au bas du sanctuaire, une émotion poignante vous saisit et vous remue déjà jusqu'au fond de l'âme !

C'est, en effet, un spectacle plein de grandeur que cette assemblée de religieux, où la robe blanche du dominicain, la coule du trapiste et le manteau de bure du franciscain et du capucin figurent à côté de la soutane du jésuite, du rédemptoriste, de l'oblat, du pauliste et du père du Très-Saint-Sacrement ! que ce collège apostolique où tous les cœurs battent à l'unisson, dans une commune pensée de zèle sacerdotal, dans une ardente prière à l'Auteur de toute grâce et de toute force, dans l'attente de la parole épiscopale qui va bientôt retentir, pour déléguer, instruire et bénir !

Après l'Evangile, au sein de l'ardeur qui s'élevait de toute l'assistance, Mgr l'archevêque, répondant au vœu des missionnaires, leur fait entendre ses exhortations, ses directions et ses enseignements.

C'était bien à lui d'ouvrir la mission et de donner, au début de ces retraites, les conseils de circonstance. Il le fit avec cette voix énergique et chaude, inspirée de son cœur d'apôtre et de son esprit pénitent.

* * *

Je ne suis rien, dit-il tout d'abord, je confesse ma misère et mon indignité en face de l'autel et de tout ce peuple assemblé ; mais, en

ce moment
 gneur Jésus
 vous le dis
 Allez et pr
 pouvoir de

Depuis l
 sion général
 maintenant

Vos forces
 fatigues qui
 votre zèle, te
 heureux résu
 réalisés, j'en

L'évêque
 gramme de le

Avec tout
 spéciale de ne
 besoins, il in
 énumère les I

De quelle p
 surtout comme
 ler sans cesse
 fer, du ciel ! te
 avant de mour
 sont les seules
 revêche aux id

Prêchez au p
 manche ; rec
 et plus particul
 beaucoup de ch

Dites aux par
 c'est pour eux u
 foncièrement ca
 poison des mau
 fréquentations.

Les injustices,
 rance, voilà aussi

ce moment, auprès de vous, vénérés frères, je représente Notre-Seigneur Jésus-Christ. Comme le divin Maître le disait à ses apôtres, je vous le dis : *Euntes, predicate, curate infirmos, suscite mortuos*. Allez et prêchez ; les malades, guérissez-les ; les morts, vous avez le pouvoir de les ressusciter.

Depuis la première heure de mon épiscopat, j'ai désiré cette mission générale de toute l'ardeur de mon âme..... Sur elle, je fonde maintenant les plus douces et les plus grandes espérances.

Vos forces seront soutenues par le secours d'en-haut, au milieu des fatigues qui vous attendent pendant ces quatre semaines de l'Avent ; votre zèle, tous vos labours seront validés par le Ciel lui-même ; et ces heureux résultats, que nous espérons ensemble, seront infailliblement réalisés, j'en ai la conviction et je vous en donne l'assurance !

L'évêque trace ensuite à grandes lignes aux missionnaires le programme de leurs prédications.

Avec toute l'autorité de son caractère épiscopal et sa connaissance spéciale de notre temps, de ses faiblesses, de ses défauts et de ses besoins, il indique les sujets à traiter, signale les fautes à flétrir, énumère les pratiques pieuses à encourager.

De quelle parole élevée et de quel accent de foi, le pasteur a-t-il surtout commenté, devant son auditoire d'élite, la nécessité de rappeler sans cesse aux fidèles la pensée de la mort, du jugement, de l'enfer, du ciel ! toutes ces grandes vérités de la religion que Bourdaloue, avant de mourir, se reprochait de ne pas avoir assez prêchées, et qui sont les seules à produire une impression efficace sur notre société si revêche aux idées de souffrance et de mortification.

Prêchez au peuple, ajoute l'évêque, l'obligation de sanctifier le dimanche ; recommandez à tous d'assister ce jour-là à la messe et plus particulièrement à la grand'messe : c'est un précepte que beaucoup de chrétiens violent aujourd'hui presque sans scrupule.

Dites aux parents de veiller sur l'innocence de leurs enfants, que c'est pour eux une obligation sacrée de leur procurer une éducation foncièrement catholique, de les protéger avec vigilance contre le poison des mauvaises lectures, le danger des théâtres, des bals, des fréquentations.

Les injustices, le blasphème, le parjure, la sensualité et l'intempérance, voilà aussi des fautes graves et trop souvent renouvelées contre

lesquelles vous ne pourriez trop prémunir toutes les classes de la société.

En tête des pratiques de dévotion les plus salutaires, ayez soin de mettre la fréquentation des sacrements, le culte du Sacré-Cœur de Jésus et la récitation du Rosaire. C'est le vœu de l'Eglise, c'est le vœu du Saint-Père, ce doit être aussi le nôtre !

Mais par-dessus tout, observe en terminant l'évêque, que tous les missionnaires se le rappellent : Dieu est charité.

La page divine où le Sauveur a raconté la parabole de l'enfant prodigue, il la redit d'une voix débordante d'émotion et d'attendrissement.

Par la charité, la miséricorde et la douceur, s'écrie-t-il en s'adressant aux missionnaires, vous complétez ce que la stricte justice laisserait d'imparfait et d'inachevé ; vous ferez écho « au grand cri de commisération qui sur les montagnes de la Judée et depuis, à tous les points de l'espace et du temps, s'échappe du cœur de Jésus : *Miserereor super turbam. — J'ai pitié de la multitude* »

* * *

Pénétrée de ces accents apostoliques, dont l'analyse ne peut donner qu'une bien faible et froide idée, l'assistance continua d'assister dans le plus profond recueillement au divin sacrifice de la messe. Et tandis que devant ses yeux se déroulaient les diverses cérémonies du drame sacré, de son cœur montaient vers Dieu les plus vives supplications pour le succès de la mission.

Un des moments les plus émouvants de cette cérémonie, qui restera dans nos annales comme une des plus belles pages de notre vie religieuse, fut celui de la bénédiction.

Après le chant du *confiteor* par le diacre d'office, la croix archiépiscopale étant posée en face du trône, Mgr l'archevêque, entouré de ses chanoines, se leva dans la majesté de ses ornements pontificaux. Ayant alors invoqué le secours du Ciel et rendu grâces à Dieu, solennellement, sur tous les missionnaires agenouillés, il appela les bénédictions célestes, au nom des trois augustes personnes de la Très Sainte Trinité.

O religion chrétienne, Eglise catholique, il n'y a que toi sur la terre pour donner aux hommes de pareils spectacles !

Pour terminer, disons-le, un semblable début est bien propre à faire concevoir les meilleures espérances !

Oui, cette mission marquera assurément, dans notre ville, l'ère d'une génération complète et persévérante !



Nous r
laquelle M
grandes ce
à la mémoi

Nos lect
comité s'est
dans les gé
rains appel
Borromée.

Disons s
travail avec
leurs louabl
réal de la n
dien, M. H

Espérons
monument]
naissance.

Dans ce n
se sont disti

Non seul
souscripteur
citer entre a

La séance
rique du Co
de la naissan

Nous la sig
cune façon n
nous nous sei

Au reste,
toutes les clas

Il n'en pe
talent et d'h

MGR BOURGET



Le centenaire de Mgr Bourget a été marqué dans la ville de Montréal, plus spécialement, par toute une série de solennelles et touchantes manifestations.

Nous n'avons pas à revenir sur la magnifique lettre pastorale dans laquelle Mgr l'archevêque, après avoir éloquemment esquissé les grandes œuvres fondées par Mgr Bourget, rendait un si bel hommage à la mémoire vénérée et aux sublimes vertus du saint prélat.

Nos lecteurs savent aussi qu'à l'occasion de ce centenaire, un comité s'est formé pour l'érection d'une statue destinée à perpétuer, dans les générations futures, le souvenir de celui que ses contemporains appelaient déjà un saint Vincent de Paul, un saint Charles Borromée.

Disons seulement que les membres de ce comité se sont mis au travail avec le plus grand zèle, et que le succès promet de couronner leurs louables efforts. On annonçait ces jours derniers l'arrivée à Montréal de la maquette préparée à Paris par notre éminent artiste canadien, M. Hébert.

Espérons que la générosité des souscriptions et la grandeur du monument projeté feront honneur à nos sentiments de filiale reconnaissance.

Dans ce mouvement, nos communautés religieuses, comme toujours, se sont distinguées.

Non seulement, elles ont tenues à s'inscrire en tête de la liste des souscripteurs ; mais elles ont organisé de belles fêtes. Il convient de citer entre autres les Sœurs de la Providence et les RR.PP. Jésuites.

La séance littéraire et musicale par laquelle les élèves de rhétorique du Collège Sainte-Marie ont célébré le centième anniversaire de la naissance de Mgr Bourget, mérite une mention spéciale.

Nous la signalons d'autant plus volontiers que, sans vouloir en aucune façon médire des pièces de théâtre jouées dans nos collèges, nous nous sentons plutôt incliné vers les soirées du genre de celle-ci.

Au reste, l'assistance qui était très nombreuse et composée de toutes les classes de la société y a pris le plus vif intérêt.

Il n'en pouvait être autrement, tant les élèves avaient mis de talent et d'habileté dans l'organisation de cette séance. Ils ont fait

revivre, de la manière la plus heureuse, la plus aimable, et même d'une façon très dramatique, l'admirable figure de Mgr Bourget, tout jeune enfant, écolier, prêtre, évêque.

Poésie lyrique, éloquence, drame, musique, délicate et fine satire de certains travers des temps actuels s'y fondaient dans un ensemble harmonieux et captivant.

Aussi bien les auteurs de cette jolie représentation ont-ils reçu de grands éloges de la part de NN. SS. Bruchési et Bégin qui, avec Mgr Duhamel, avaient voulu, en la circonstance, s'unir aux pères jésuites et à leurs élèves pour honorer le nom béni de Mgr Bourget.

ARBITRAGE EPISCOPAL

NOS lecteurs n'ont pas oublié l'émotion générale causée, il y a quelques mois, par la triste nouvelle de l'écroulement de la cathédrale de Nicolet.

Cette église qui promettait d'être un des plus beaux monuments religieux du Canada, n'était pas encore complètement achevée, lorsqu'un des piliers s'est écroulé, en emportant avec lui la plus grande partie de l'édifice.

On a naturellement cherché, dès les premiers jours, à établir sur qui devait retomber la responsabilité d'une telle catastrophe.

Les ouvriers furent interrogés; des experts, architectes et ingénieurs, furent requis d'examiner la qualité des matériaux ainsi que la façon dont ils avaient été employés; mais après bien des enquêtes et bien des expertises, il devint évident qu'aucune solution à l'amiable n'était possible.

L'affaire menaçait d'être portée devant les tribunaux, et d'y traîner en longueur.

Mgr Moreau, le vénérable évêque de Saint-Hyacinthe, est alors intervenu. Il proposa de soumettre le litige à un tribunal d'arbitrage, composé de Nos Seigneurs les archevêques d'Ottawa, de Québec et de Montréal.

Cette proposition fut acceptée par les parties intéressées, c'est-à-dire : d'une part, par la corporation épiscopale de Nicolet, et d'autre part, par les entrepreneurs de l'édifice écroulé, MM. Paquet et Godbout.

De chaque côté, on s'engageait en même temps, par acte légal, à

reconnaître

Il fut n

contester la

pourrait le

de dommag

La cause

gneurs Duk

ayant par c

c'est à lui q

Deux sav

étaient char

de Nicolet.

Trois aut

MM. Lussie

Paquet et G

Le procès

et d'autre, s

Deux séance

Une trentain

Quelques

et les débats

Son Excel

passage à M

Kingston, et

Boniface, ont

témoins.

Les « aimat

texte sténogra

tises, ainsi qu

compromis, ill

ties en cause.

bec, voulut au

du tribunal, c

Nos lecteurs

unique dans le

ment n'échapp

développement

C'est une no

qui existent, d

plus élevées de

reconnaître comme définitive et suprême la décision des arbitres.

Il fut même stipulé que, dans le cas où l'une des parties voudrait contester la dite sentence pour quelque cause que ce fût, elle ne pourrait le faire à moins de payer d'avance à l'autre partie, à titre de dommages liquidés, une pénalité de quarante mille piastres.

La cause s'est plaidée à l'archevêché de Montréal, devant Nos Seigneurs Duhamel, Bégin et Bruchési. Mgr l'archevêque d'Ottawa, ayant par droit d'ancienneté préséance sur les deux autres prélats, c'est à lui qu'a été dévolue la présidence du tribunal.

Deux savants avocats de Montréal, MM. Beaudin et Migneault, étaient chargés de soutenir les intérêts de la corporation épiscopale de Nicolet.

Trois autres avocats de réputation, M. Lamothe, de Montréal, et MM. Lussier et Gendron, de Saint-Hyacinthe, représentaient MM. Paquet et Godbout.

Le procès a duré près de deux semaines. Il a été conduit, de part et d'autre, avec beaucoup de dignité, de conscience et d'habileté. Deux séances de trois heures chacune avaient lieu tous les jours. Une trentaine de témoins et plusieurs experts ont été entendus.

Quelques questions de droit furent soulevées pendant le procès, et les débats qui s'en sont suivis ont été particulièrement intéressants.

Son Excellence Mgr Falconio, délégué apostolique au Canada, de passage à Montréal, Sa Grandeur Mgr Gauthier, archevêque de Kingston, et Sa Grandeur Mgr Langevin, archevêque de Saint-Boniface, ont assisté pendant quelques instants à l'interrogatoire des témoins.

Les « aimables compositeurs » ont maintenant par devers eux le texte sténographique de toutes les dépositions et de toutes les expertises, ainsi que les factums des savants avocats. D'après la teneur du compromis, ils devront communiquer par écrit leur décision aux parties en cause. M. Jetté, lieutenant-gouverneur de la province de Québec, voulut aussi honorer de sa présence l'une des dernières audiences du tribunal, celle où les avocats commencèrent leurs plaidoiries.

Nos lecteurs penseront sans doute, comme nous, que cet événement unique dans les annales de notre histoire, et dont l'importance assurément n'échappera à personne, méritait d'être consigné ici avec les développements que nous lui avons donnés.

C'est une nouvelle preuve de l'union et de la confiance réciproque, qui existent, dans notre pays, entre le clergé et les classes même les plus élevées de la société.

NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES

PAR décision de Mgr l'archevêque de Montréal, ont été nommés :
 M. l'abbé Beaudoin, vicaire à Sainte-Cunégonde ;
 M. l'abbé J.-E.-P. Desrosiers, vicaire à Saint-Philippe ;
 M. l'abbé O. Lachapelle, vicaire au Sacré-Cœur.

LOIS DE PERSECUTION EN FRANCE

NOUS apprenons que, dès la rentrée des chambres françaises, les ennemis de l'Eglise demanderont l'expulsion des congrégations religieuses non autorisées, la mise hors la loi au moins partielle de l'enseignement libre chrétien, la suppression au budget des traitements accordés jusqu'ici à plusieurs évêques non concordataires ainsi qu'à des centaines de vicaires, et l'abolition de l'ambassade près le Vatican.

Ces mesures assurément ne seront pas toutes votées. On ne voudra pas encore, par exemple, briser définitivement avec Rome, ni retirer tout d'un coup aux ministres de la religion le traitement auquel ils ont un droit absolu.

Mais qu'on entre peu à peu dans cette voie ; que la liberté d'enseignement soit dès maintenant violée ; que se répètent les tristes scènes du temps de Jules Ferry ; il n'est plus guère possible d'en douter !

Ceux qui auront été instruits par les frères, par les prêtres et par les religieux, seront frappés d'une sorte d'incapacité légale. Ils devront, pour se laver de cette tare, justifier d'une fréquentation de plusieurs années aux officines de l'État.

On va très probablement aussi crocheter les portes des couvents, mettre les scellés sur un grand nombre de chapelles et d'églises. On va jeter à la rue des milliers de moines, de religieux et de religieuses. Contre les tiers-ordres, les patronages et les œuvres de bienfaisance catholiques, on tentera de préparer toute une batterie de décrets iniques et vexatoires.

Sans doute, tant de haine contre la sainte religion que nous ont léguée nos pères, et qui a fait de nous un peuple heureux et fort, nous afflige profondément ; et nous ne pouvons comprendre un tel

aveuglem
 Mais cela
 promesses
 Une au
 se laisse
 illégale c
 C'est q
 tions reli
 ainée de
 tectrice de
 à la grand

MA

du matin
 Mile Enc
 tance ; l
 Mgr F.-X

Ont pri
 Eva Bois,
 Marie Pe
 Magda V
 Delphine

Ont fai
 rien dite
 dite scœ
 Angéline
 Léona Br
 Alice Dav
 Marie-An
 Québec ;
 Mary Wal
 Bridget-A
 Mgr Clo
 le saint sa
 Plusieurs
 parents et

aveuglement chez notre mère-patrie, une nation catholique après tout ! Mais cela ne nous décourage pas : nous savons que l'Eglise a des promesses de vie.

Une autre pensée nous attriste et nous humilie. C'est que la France se laisse imposer de semblables lois par une secte néfaste, société illégale chez elle, société secrète et cosmopolite.

C'est que la France, chaque fois qu'elle s'est éloignée de ses traditions religieuses, chaque fois qu'elle a oublié son beau titre de fille aînée de l'Eglise, chaque fois qu'elle a méconnu sa mission de protectrice de l'influence catholique, a été sévèrement punie et châtiée à la grande joie de tous ses ennemis.

Vêtue et Profession



MARDI, le 21 novembre, avait lieu à la Providence, Maison-Mère, une cérémonie de vêtue et une profession religieuse : la première à 5.30 heures du matin, présidée par M. l'abbé G. LePailleur, curé du Mile End, qui fit une touchante allocution de circonstance ; la seconde, à 8 heures, présidée par Sa Grandeur Mgr F.-X. Cloutier, évêque des Trois-Rivières.

Ont pris le saint habit : Mesdemoiselles Rébecca Labrie, Eva Bois, Marie-Louise LePailleur, Marie-Anne Dassault, Marie Pelletier, Malvina Mitchell, Mary Desgrosseillers, Magda Vézina, Marie-Anna Comtois, Maria Aumont et Delphine Marchand.

Ont fait les premiers vœux : Les sœurs Marie-Rose Thérien dite sœur Ange, de l'Epiphanie ; Rose-Anna Goyette dite sœur Marie-Avit, de Saint-Thomas-de-Joliette ; Angéline Hudon dite sœur Cécilien, de la Rivière-Ouelle ; Léona Brosseau dite sœur Jean-Joseph, de l'Acadie ; Alice David dite sœur Adéodat, de Saint-Vincent-de-Paul ; Marie-Anne Guilbault dite sœur Charles-Odilon, de Québec ; Clara Blain dite sœur Jean, de Saint-Edouard ; Mary Walsh dite sœur Colomban, de Missoula (Montana) ; Bridget-Ann Scary dite sœur Anthelme, de Kingsey.

Mgr Cloutier prêcha le sermon de circonstance et offrit le saint sacrifice de la messe.

Plusieurs membres du clergé et un grand nombre de parents et d'amis assistaient à ces imposantes cérémonies.

LE FRÈRE CONVERS LERICHE

De la société des oblats de Marie

Extraits d'une lettre de Mgr Grandin, évêque de Saint-Albert, à son frère M. le chanoine Grandin, du diocèse de Laval.

Bien cher frère,

PASSANT en France l'hiver 1867-68, ayant rendu visite à feu M. le curé de Grazay, je lui fis connaître les services que nous rendent nos dévoués frères convers.—M. le curé me dit : " Monseigneur, un de mes paroissiens ferait bien votre affaire et partirait volontiers avec vous. Il a demandé à s'enrôler parmi les zouaves pontificaux, mais on l'a trouvé trop âgé. " (Il passait quarante ans). Cet homme savait passablement le métier de forgeron, et avait en outre des notions en mécanique qui pouvaient lui permettre de nous rendre des services inappréciables. Je priai donc M. le curé de me le faire voir. Il me parut embarrassé et plus que simple. Je lui fis part des difficultés de nos missions, du peu de consolation que nous y avons. Je lui fis surtout connaître combien nous étions exposés à souffrir du froid et parfois de la faim. Rien ne paraissait l'épouvanter ; puisque moi-même je pouvais supporter ce genre de vie, il espérait le pouvoir aussi. Je ne trouvai pas que son raisonnement fût mauvais. Je lui demandai s'il était libre, s'il n'avait pas quelque charge. Il me dit qu'il avait sa mère qui, sans être à la mendicité, avait pourtant besoin d'être secourue. " Quel secours faudrait-il à votre mère, lui dis-je, pour répondre à ses besoins ? " — " 100 francs par an lui suffiraient, me dit-il. Elle va passer un mois ou deux chez chacun de ses enfants qui sont mariés, ce qui l'empêche de s'ennuyer. "

Je devais aller de Grazay à Aron ou à Mayenne et je donnai à mon postulant rendez-vous à une de ces places. Il me dit qu'il lui serait d'autant plus facile de s'y rendre, que le lendemain il devait conduire sa mère à la station du chemin de fer à Mayenne. Je croyais naturellement qu'il avait cheval ou voiture pour la conduire. Quelle ne fut pas ma surprise quand le lendemain, me rendant moi-

même en
conduis
De Graz
moins t
mère me
je pouva

.....
Nous
vue de la
me dire
à le mett
P. Fourm
de saltim
gieuse ;
confessé,
de la mai

Je l'en
tu vins m
là, il peut
possible,
sera-ce qu
grâce à u
entré dan
brave Leri
près son
pas pour r
der un a
Mgr Gran
mer et il
le confesse
— Mais ou
tez ; si vo
du martyre

Il revint
rance, où je
même, un d
l'Évangile,
un long ma
amour pour
pour Dieu,
récompense
même qui n
Après la cér

même en voiture à Aron, je vis mon pauvre garçon conduisant sa mère dans une petite charette à bras ! De Grazay à Mayenne, il y a, si je m'en souviens, au moins trois lieues. Cette conduite, cette charité pour sa mère me fit comprendre que c'était un homme sur lequel je pouvais compter, et je ne me trompais pas.

.....
 Nous partons. Mais voilà qu'arrivés à Brest, la simple vue de la mer semble épouvanter mon forgeron ; il vient me dire qu'il est indisposé. Je suis d'autant plus disposé à le mettre en liberté que je crois mieux le connaître. Le P. Fourmond m'apprend que ce Leriche a été une sorte de saltimbanque qui ne songeait guère alors à la vie religieuse ; pendant douze ou quinze ans, il ne s'est pas confessé, ne mettait guère les pieds à l'église, bien que de la maison qu'il habitait il eût pu entendre la messe.

Je l'engageai donc fort à s'en retourner ; mais le soir, tu vins me trouver et me dis : " Ne renvoie pas cet homme-là, il peut te rendre des services importants. " — " C'est possible, répondis-je, mais si la mer lui fait peur, que sera-ce quand il sera chez moi ? " Fût-ce sur ton avis ou grâce à une inspiration de Dieu ? le lendemain matin, entré dans la première église qu'il trouve ouverte, mon brave Leriche va se confesser. Voilà ce qui se passa, d'après son récit : " Mon père, dit-il au prêtre, je ne viens pas pour me confesser : je viens seulement vous demander un avis. J'avais l'intention de m'embarquer avec Mgr Grandin, mais il me semble que je vais mourir sur mer et il m'en coûte de partir. — Monseigneur, répond le confesseur, pense-t-il que vous puissiez lui être utile ? — Mais oui, dit mon Leriche. — Eh bien, mon ami, partez ; si vous mourez, votre mort équivaldra à la grâce du martyr. "

Il revint ensuite dans la chapelle des Sœurs de l'Espérance, où je devais admettre aux vœux perpétuels, le matin même, un de nos frères. " Mes bons amis, dis-je après l'Évangile, vous voulez venir avec moi ; notre vie est un long martyr, ne l'oubliez pas. Si vous venez par amour pour moi, vous ne résisterez jamais. Mais venez pour Dieu, uniquement pour Dieu, lui seul peut vous récompenser et il le fera pour chacun de vous, c'est lui-même qui nous le dit : *Ego ero merces tua magna nimis.* " Après la cérémonie, mon forgeron, à ma grande surprise,

Albert,
 wal.

.....
 rendu
 s con-
 voués
 un de
 volon-
 zoua-
 assait
 nétier
 nique
 rvices
 faire
 Je lui
 onso-
 naître
 ; par-
 isque
 espé-
 ison-
 libre,
 avait
 rtant
 votre
 " 100
 or un
 ariés,
 et je
 laces.
 ndre,
 on du
 qu'il
 e fut
 moi-

était tout décidé à partir : il veut venir pour Dieu, dit-il, et travaillera pour Dieu.

Le Frère Leriche avait peu d'éducation ; il n'avait pu réussir à se défaire de ses manières, ni même du langage dont usent entre eux les ouvriers. Les jours de récréation extraordinaire, il avait le don d'amuser et de faire rire, et s'y prêtait avec la meilleure volonté du monde.

.....
 Quelquefois il arrivait tout à coup au milieu de la salle de récréation ; affublé d'une blouse et d'un chapeau plus ou moins ridicule, il nous saluait à l'avenant. Son apparition et son salut suffisaient pour faire beaucoup rire ; il avait toujours son violon en pareil cas. Après son salut, il montait sur une chaise, jouait du violon, puis, imitant les marchands forains, il annonçait le but de sa visite ; il vendait des médailles de saint Hubert et n'omettait pas d'en faire connaître la vertu, des livres où se trouvait la complainte de Geneviève de Brabant, de Joseph vendu par ses frères, et il chantait ces morceaux avec des liaisons qui faisaient autant rire que le personnage. Le P. Leduc, qui, devenu religieux, prêtre et même vicaire général, est resté espiègle autant, peut-être plus, qu'au collège, ne manquait pas d'accompagner ces chants et n'oubliait surtout pas les liaisons. Ainsi dans la complainte de Mgr Affre, il fait dire par le prêtre qui l'assiste: *Bientôt votre âme ira-z-au paradis*. Tout cela n'empêchait pas que ce cher frère était vraiment un homme de Dieu. Ces amusements n'étaient qu'un effet de sa charité pour ses frères et les orphelins qui, le plus souvent, y assistaient avec le plus grand plaisir.

Mais *omnia tempus habent* ; s'il y a *tempus ridendi et saltandi*, il y a aussi *tempus tacendi et laborandi*. Avant même de commencer son noviciat, ce bon frère montra de suite son dévouement et alla passer deux ans à l'Île à la Crosse, mission en partie détruite par le feu en 1866. Il put utiliser toutes les ferrailles qui étaient passées au feu. À cette mission, la nourriture principale était et est encore le poisson ; c'était un grand adoucissement de pouvoir manger de la soupe d'orge, mais cette orge avait besoin d'une préparation longue et fatigante. Le frère Leriche (on lui donnait alors ce titre) trouva le moyen de faire un pilon qui marchait par le vent ; l'orge était mieux pilée et beaucoup de fatigue était épargnée. Il

était su
vages,
trumen
fondém
nous re
qui ser
fait av
considé
de cuis
niums e
temps e
des prêt
vices.

.....
 A Sai
neur, de
dès trois
qu'on n'
Il s'acqu
fidélité.
aussi éta
quelques
raison pe
sissait p
menait le
sonnes r
nes, se re
à la porte
nière. Tu
moi-mêm
commerç
et d'un es
par ses d
qu'ont me
dire des
d'autres p
soit pas v
Cepend
vait plus t
abandonne
quelques p
que temps
vint me tr

était surtout heureux de rendre service aux pauvres sauvages, racommodant leurs fusils, leurs haches, leurs instruments de cuisine ; aussi les sauvages l'aimaient profondément. Ici, avant comme après son noviciat, il sut nous rendre bien des services ; il réparait les machines qui servent à la culture, les nombreux poëles qu'il nous faut avoir dans un pays froid et dans un établissement considérable comme le nôtre. Il retappait les ustensiles de cuisine, les horloges et les montres, même les harmoniums et les pianos, ce qui lui valait d'aller de temps en temps en *mission*. Il passait huit, dix jours parfois chez des prêtres séculiers où il rendait toujours de grands services.

.....
A Saint-Albert il remplissait l'office de suisse, de sonneur, de chauffeur en hiver ; le dimanche, il se levait dès trois heures du matin pour aller chauffer l'église, afin qu'on n'y eût pas trop à souffrir pendant la grand'messe. Il s'acquittait de toutes ses charges avec la plus grande fidélité. Cela le mettait en rapport avec tout le monde ; aussi était-il connu, aimé et estimé de tous, excepté de quelques étourdis qu'il était obligé parfois de mettre à la raison pendant les offices. Quand il le fallait, il les saisissait par le bras, son étai ne serrait pas plus fort. Il menait les plus vigoureux comme il le voulait. Les personnes raisonnables venaient lui faire part de leurs peines, se recommander à ses prières ; et quelquefois, debout à la porte de l'église bien entendu, il prêchait à sa manière. Tu ne le croirais pas peut-être si je ne te le disais moi-même, il impressionnait son auditoire, et j'ai vu des commerçants qui, se piquant d'une certaine instruction et d'un esprit plus qu'ordinaire, étaient vivement émus par ses discours. Il est pour beaucoup dans l'habitude qu'ont maintenant bon nombre de nos chrétiens de faire dire des messes pour les âmes du purgatoire ; beaucoup d'autres prétendent, et je suis loin de croire que ce ne soit pas vrai, avoir éprouvé l'effet de ses prières.

Cependant, depuis un an ou deux, ce bon frère ne pouvait plus travailler comme autrefois, il avait même dû abandonner sa forge, et ne pouvait plus que se livrer à quelques petits travaux dans sa chambre. Depuis quelque temps il nous disait qu'il souffrait, et une nuit, il vint me trouver entre minuit et une heure et me dit :

“ Monseigneur, excusez-moi, mais je ne puis plus dormir, je ne sais quelle position prendre, tant je souffre ; je sens que je ne puis aller loin, que bientôt je mourrai ; voulez-vous me permettre de faire ma confession générale ? ” Je lui dis d'attendre, que j'allais me lever. “ Oh ! ne vous levez pas ! ” me dit-il ; et aussitôt il se met à genoux auprès de mon lit et commence sa confession.

L'excellent frère s'éteignait doucement quelques jours plus tard, après avoir reçu de mes mains les derniers sacrements de l'Eglise dans les plus admirables sentiments de piété, de résignation et de confiance.

Ce bon frère était dans sa soixante-dix-huitième année. Je crois qu'il est né à Aron, j'ai pourtant un souvenir confus qu'il m'a dit être né à Champéon ; ce qui est certain, c'est qu'il est venu tout jeune à Aron, qu'il y a fait ses premières communions. Ce fut, je crois à l'occasion d'une mission donnée à Aron, en 1852, ou à peu près, qu'il revint au Dieu de sa première communion. fréquenta assidûment les sacrements et devint un modèle de piété et de régularité pour les habitants de Grazay où il alla résider et ceux d'Aron qu'il voyait fréquemment. Il a passé trente et un ans dans mes missions, toujours à Saint-Albert, excepté deux ans à l'Ile à la Crosse ; et partout il a laissé de lui, à tous ceux qu'il ont vu et fréquenté, la réputation d'un homme de Dieu tout dévoué à sa gloire et au salut des âmes.

† VITAL.-J., évêque de Saint-Albert.

AUX PRIERES

Sr Marie-Donatien, née Salomé-Léa Brookchaw, professe converse, des religieuses des Saints-Noms de Jésus et de Marie, décédée à Oakland, Californie.

Sr Marie-Augustin, née Victoire Bergevin, professe de chœur, des religieuses des Saints-Noms de Jésus et de Marie, décédée à Hochelaga.

Sr Saint-Alcime, née Marie-Justine Gaudette, des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, décédée à Montréal.

Sr Sainte-Thérèse du Carmel, née Marie-Catherine Bérubé, des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, décédée à Montréal.



pour l'O

Les Fr
Marie.

Les Fr

Les Fr

Le Frèr

Apost

Intention

Divin Co
les prières,
tion de no
vous immo

Je vous
dans l'hum

Cœur de J
Résolution
de cœur. »

Messe du 1
beatæ, 3e Eccl
(du 4); dans l
dimanche et de

ORDINATION

DIMANCHE, le 26 novembre, dans l'église des RR.PP. Franciscains à Montréal, par Son Excellence Mgr Diomède Falconio, délégué apostolique au Canada, ont été ordonnés, pour l'Ordre des Frères-Mineurs :

Tonsurés :

Les Frères Elphège, Mathieu-Marie, Célestin-Joseph, et Hugolin-Marie.

Minorés :

Les Frères Théophile et Remi.

Diacres :

Les Frères Léonard, Odoric et Ildephonse.

Prêtre :

Le Frère Vincent.

Apostolat de la Prière ou Ligue du Sacre-Cœur

Intention générale pour le mois de décembre 1899 ; approuvée et bénie par Notre Saint-Père le Pape.

L'Humilité chrétienne

PRIÈRE QUOTIDIENNE PENDANT CE MOIS

Divin Cœur de JÉSUS, je vous offre par le Cœur immaculé de MARIE, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses, et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous imsolez continuellement sur l'autel.

Je vous les offre, en particulier, afin que, progressant chaque jour dans l'humilité, notre vie reproduise de plus en plus l'humilité du Cœur de JÉSUS.

Résolution apostolique : Travailler à devenir « doux et humble de cœur. »

ORDO DES FIDÈLES

Dimanche, le 3 décembre

Messe du 1^{er} dim. de l'Avent, *semi-double* ; 2^e oraison *Deus, qui de beatæ, 3^e Ecclesiæ* ou pour le pape. — Ives vêpres, de S. Pierre Chrysologue (du 4) ; dans l'hymne *Iste confessor* le 3^e vers. est *supremos...* ; mém. du dimanche et de Ste Barbe (du 4).

J. S.

ORDO

L'ORDO de la province ecclésiastique de Montréal, à l'usage des prêtres comme des chantres, pour l'année 1900, est publié. On y a conservé toutes les améliorations si heureusement inaugurées cette année. Le caractère, gros et net, est lisible à distance. C'est la même variété de caractère gras pour désigner la couleur du jour, le rite de la fête, les titres des diocèses, et plus petit pour les notes et offices supplémentaires. Les décrets de l'Ordo de cette année ont fait place à d'autres plus récents dont quelques-uns n'ont pas encore été publiés en ce pays.

De plus, on a laissé à la fin de chaque mois un espace suffisant pour inscrire diverses intentions de messes ou autres notes.

On peut se procurer des exemplaires simplement brochés ; d'autres brochés avec pages perforées, à l'usage de ceux qui détachent les feuilles de l'Ordo pour les conserver dans leur bréviaire ; et enfin des exemplaires cartonnés avec tranche rouge et titre en lettres d'or.

Les Ordos cartonnés se vendent 35 cents, les perforés et les brochés 25 cents ; les Ordos des chantres 10 cents.

On devra donc indiquer dans sa commande laquelle de ces catégories d'Ordos on veut avoir, avec entente qu'à défaut des exemplaires indiqués, la commande portera sur les exemplaires d'autres catégories. On peut s'adresser à l'archevêché et chez les principaux libraires.

Messieurs les libraires *seuls* doivent adresser leur commande à MM. Arbour & Laperle, 419 et 421, rue St-Paul, Montréal.

FÊTE PATRONALE DE L'UNIVERSITE LAVAL

Le 8 décembre, jour de l'Immaculée-Conception, est la fête patronale de l'Université. Cette fête, comme d'habitude, sera célébrée à la cathédrale. Tout le personnel universitaire assistera en corps à la grand'messe de 10 heures. Mgr l'archevêque de Montréal officiera pontificalement, et M. l'abbé Bourassa donnera le sermon.

RETRAITE

La retraite annuelle de Mgr l'archevêque et des prêtres de sa maison est commencée depuis hier soir. Le prédicateur en est le Rév. Père Colcumban, gardien des Franciscains, de Montréal.

D'ici à la clôture de cette retraite, qui aura lieu vendredi prochain, on est prié de ne se présenter à l'archevêché que pour affaires graves et urgentes.